

'10

ASSM  Académie Suisse
des Sciences Médicales



Editeur

Académie Suisse
des Sciences Médicales
Petersplatz 13, CH-4051 Bâle
T +41 61 269 90 30
mail@samw.ch
www.assm.ch

Illustrations

FotoGrafikZentrum, Hôpital de l'Île, Berne

Présentation

vista point, Bâle

Imprimé par

Schwabe AG, Bâle/Muttenz

Tirage

D 900 Ex., F 300 Ex.

ISSN 1016-1562

© ASSM 2011

 L'ASSM est membre des
Académies suisses des sciences

Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à l'échelon régional, national et international. Elles s'engagent principalement pour la reconnaissance précoce, l'éthique et le dialogue entre science et société. www.academies-suisses.ch

Rapport annuel 2010

EDITORIAL	3
L'ASSM EN 2010	5
PRIORITÉS 2010	
La recherche sur l'être humain: un suivi attentif de la procédure législative	7
Economicisation de la médecine: un sujet de plus en plus actuel	10
La qualité en médecine: un objectif primordial	13
Pouvoir de l'état et médecine: un champ de tension	16
L'ASSM au sein du groupement des Académies: une collaboration fructueuse	19
PUBLICATIONS	22
SUBSIDES	
Fonds de l'ASSM	25
Bourses MD-PhD	27
Fonds Käthe Zingg Schwichtenberg	28
Recherches et réalisations en médecine appliquée (RRMA)	28
Prix Robert Bing 2010	29
Clinical Research Cooperations with Developing Countries	29
Prix Média en médecine 2010	29
COMPTES ANNUELS ET BUDGET	30
ORGANES	
Sénat	37
Comité de direction	42
Commissions	43
Secrétariat général	48



Prof. Peter M. Suter
Président ASSM

L'ASSM pense à la médecine de demain

Il me semble essentiel que l'ASSM participe activement à l'identification des problèmes du système de la santé suisse ainsi qu'à la définition des évolutions nécessaires à une médecine orientée vers le futur. Depuis des années déjà, nous attirons l'attention sur le manque croissant de professionnels de la santé qualifiés, notamment parmi les soignants et les médecins. Parallèlement, les médecins de famille se mobilisent avec leur initiative populaire, dont le but est d'ancrer dans la constitution le soutien de la Confédération à leur profession menacée par le manque de relève. Notre système démocratique permet de telles actions qui attirent l'attention sur un problème spécifique et amorcent souvent un débat sur des questions de politique de la santé. Dans le cas présent, il s'en est suivi une intervention parlementaire exigeant clairement une augmentation du nombre de places d'étudiants dans les facultés de médecine. Le signal d'alarme, dont l'origine remonte en fait à un problème sectoriel en médecine de premier recours, a fort heureusement attiré l'attention sur la situation préoccupante de la relève dans presque tous les domaines de la médecine. L'augmentation significative du nombre de places d'étudiants est certes une première étape importante pour remédier à la pénurie croissante; ce premier pas doit pourtant être accompagné d'autres mesures destinées à améliorer les conditions de travail à long terme (notamment pour la majorité des médecins diplômés, c'est-à-dire les femmes). Ce n'est qu'ainsi que l'attractivité de la profession pourra être préservée, non pas seulement pour quelques années, mais pour quelques décennies.

L'ASSM encourage également d'autres concepts permettant à notre excellent système de rester l'un des meilleurs. Pour ce faire, l'intervention intelligente de spécialistes bien formés – en passe de devenir une denrée rare – est incontour-

nable; on pense par exemple aux chirurgiens cardiaques ou aux neuro-chirurgiens. Compte tenu des services de garde que doivent accomplir les équipes opératoires et autres spécialistes impliqués, il devient de plus en plus difficile, dans ces domaines, de maintenir des équipes compétentes dans une douzaine – voire même plus – d’hôpitaux publics en Suisse. Peut-être la Suisse devrait-elle enfin se résoudre à concentrer les traitements les plus pointus, en particulier ceux qui concernent peu de patients, et les interventions rares dans un seul centre. La population y est préparée depuis longtemps. La plupart du temps, elle accorde plus d’importance à de bons résultats de traitements qu’à la proximité du centre compétent. C’est là que l’état se resserre sur la médecine de premier recours: d’une part, pour qu’elle soit accessible, la médecine de premier recours est tributaire d’une relève importante, et, d’autre part, la concentration de la médecine hautement spécialisée dans un nombre restreint de centres permet de réduire l’effectif du personnel hautement qualifié et, en même temps, de produire de meilleurs résultats.

Ces derniers mois, l’ASSM s’est engagée pour deux projets qui, avec une approche différente, soutiennent la gestion efficace des moyens à disposition dans le système de la santé. Il s’agit, dans un premier temps, de l’évaluation scientifique d’interventions médicales choisies en fonction de leur utilité pour le patient, initiée par le «Medical Board» (sur une proposition du canton de Zurich). Ce programme est soutenu et poursuivi, depuis 2010, via la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS), par tous les cantons de concert avec la FMH et l’ASSM. Deuxièmement – un sujet proche –, l’ASSM réfléchit, avec de nombreux autres acteurs du système de la santé, aux chances et limites du «Health Technology Assessment». Avec son engagement, l’Académie aimerait réunir autour d’une table les principaux protagonistes et orienter rapidement le travail dans la bonne direction.

De tout temps, les nouvelles approches, les propositions de rationalisation et les réformes dans le système de la santé ont provoqué doutes et résistances. Mais ce n’est pas pour autant qu’il faut renoncer à prendre les mesures nécessaires pour assurer une médecine performante aux prochaines générations. La société n’attend pas seulement du corps médical une bonne prise en charge de ses malades, mais également qu’elle prenne ses responsabilités pour une gestion pertinente et durable des ressources.

Rétrospective 2010

Janvier

Rencontre des représentants des institutions du domaine des «essais cliniques»

Workshop «Accès facilité à la littérature médicale spécialisée»

Clinical Research Partnerships with Developing Countries: Soutien de projets avec un capital de départ («Seed Money»)

Février

Conférence de presse du comité scientifique «Recherche sur l'être humain»

Mars

Première séance du groupe de travail «Certification des traitements médicaux»

Workshop «Highly specialized surgery: can the Swiss health system learn from others?»

Rencontre des boursiers du programme national MD-PhD



Workshop «La loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain face aux délibérations parlementaires»

Workshop «Les transplantations d'organes en Suisse: une révision de la loi est-elle nécessaire?»

Décernement du Prix Robert Bing 2010 dans le cadre de la 6^{ème} assemblée annuelle de la «Swiss Society for Neuroscience»

Début des activités de la sous-commission «Médecine intensive»

Avril

Soutien de projets de recherche dans le domaine de la médecine de premier recours (RRMA) d'un montant global de CHF 65 000.–

Mai

Célébration du 70^{ème} anniversaire du Prof. Peter M. Suter, Genève

Soutien de projets de recherche dans le domaine de l'éthique médicale (Fonds KZS) d'un montant global de CHF 250 000.–

Nomination des Proff. Alois Gratwohl de Bâle et Harald Reuter de Berne comme membres d'honneur; des Proff. Verena Briner de Lucerne, Patrick Francioli de Lausanne, Isabelle Mansuy de Zurich, Brigitte Tag de Zurich et Werner Zimmerli de Liestal comme membres individuels; ainsi que du Prof. Walter Haefeli de Heidelberg (Allemagne) comme membre correspondant de l'ASSM.

Élection de la Prof. Anne-Françoise Allaz dans le comité de direction de l'ASSM.

Juin

Symposium «La médecine pour qui? La prise en charge médicale entre les besoins des patients et les dynamiques d'une médecine orientée vers le marché», organisé avec la Commission Nationale d'Éthique (NEK-CNE)

Juillet

Adhésion à l'Alliance pour la santé en Suisse

Première séance de la commission d'accompagnement «Recommandations concernant la qualité»

Août

Première séance du groupe de travail a+ «Gender» (administré par l'ASSM)

Septembre

Rencontre du comité de direction avec des représentants des systèmes de la santé et de l'éducation de la Suisse orientale dans le cadre d'une retraite

Participation à la plate-forme de l'OFSP «Avenir de la formation médicale»

Octobre

Workshop «Health Technology Assessment» en collaboration avec l'Institut d'Éthique Biomédicale de l'Université de Zurich

Novembre

Soutien de projets de recherche dans le domaine de la médecine de premier recours d'un montant global de CHF 118 000.–

Décernement du Prix de Quervain 2010 par la Commission suisse pour la recherche polaire et de haute altitude

Décernement du «Prix Média» en médecine

Workshop «Dépistage néonatal: Évolution technique. Santé publique et autonomie parentale»

Mise en consultation des recommandations «Certification dans le domaine des soins de santé»

Nomination du Prof. Martin E. Schwab de Zurich, dans le comité de direction de l'ASSM

Adoption de la prise de position concernant l'utilisation de la notion de dignité dans la législation suisse (élaborée sous la responsabilité de l'ASSM)

Décembre

Réunion d'experts «L'évaluation de la capacité de discernement dans le déroulement de projets de recherche: Faut-il prendre des mesures?»

Symposium «Human Enhancement et prévention» avec la Société Suisse d'Éthique Biomédicale (SSEB)

Adoption des recommandations a+ «Conseil scientifique dans le champ politique» (élaborées sous la responsabilité de l'ASSM)



La recherche sur l'être humain: un suivi attentif de la procédure législative

L'ASSM stipule, dans sa charte, que la recherche est indispensable pour réaliser des progrès dans la compréhension des maladies, dans la prévention, le diagnostic et la thérapie et pour réagir de façon adaptée aux nouveaux défis. Si la recherche apporte de nombreux avantages, elle comporte également des risques. Les «Ethical Principles for Medical Research Involving Human Subjects» (Déclaration d'Hel-sinki) ont défini des standards historiques pour protéger les personnes qui participent à une étude.

En 1970, l'ASSM publiait des directives relatives à la recherche sur l'être humain

En référence à ces principes, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) a adopté, pour la première fois en 1970, des directives médico-éthiques relatives à «La recherche expérimentale sur l'homme». Au fil des années, ces directives ont été révisées à plusieurs reprises. Dans la version de 1997, les directives de l'ASSM stipulent que, du point de vue éthique, le progrès médical n'est justifiable que lorsque le respect de la dignité humaine est garanti. Mais en même temps, les directives soulignent que «la législation actuelle dans le domaine des recherches expérimentales sur l'être humain comporte des lacunes, n'est pas systématique et est souvent difficile à trouver».



L'ASSM salue l'introduction d'une législation

C'est pourquoi l'ASSM avait salué d'emblée les efforts déployés par la Confédération pour élaborer un article constitutionnel ainsi qu'une loi relative à la recherche sur l'être humain. Dès que les projets de texte pour l'article constitutionnel et la loi à ce sujet avaient été publiés en 2006, l'ASSM les avait étudiés attentivement et avait rédigé une prise de position détaillée.

L'ASSM intervient en faveur des institutions de recherche

Lorsqu'en automne 2009, le Conseil fédéral avait annoncé la votation sur l'article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain pour mars 2010, c'est sans surprise que l'ASSM avait été sollicitée par les institutions de recherche du réseau Future – les Académies suisses des sciences, le Fonds National, la CRUS et la Conférence des hautes écoles – pour coordonner la bataille électorale au nom de la communauté scientifique. La constitution d'un comité scientifique, la publication de communiqués de presse, l'organisation d'une conférence de presse et la diffusion dans les médias de prises de position de chercheurs renommés ont permis de communiquer largement l'attitude de la communauté scientifique en faveur de l'article constitutionnel.

L'adoption de l'article constitutionnel n'est cependant qu'une première étape, certes importante, sur le chemin d'une réglementation légale complète. Les délibérations parlementaires relatives au projet de loi correspondant (LREH) devaient débiter déjà en été 2010. Dans le but de formuler ensemble des attentes à l'égard de la loi relative à la recherche sur l'être humain, l'ASSM avait invité, fin mars 2010, le Fonds National, les facultés de médecine, la Swiss Clinical Trial Organisation (SCTO) et le Groupe suisse de recherche clinique sur le Cancer (SAKK) à une rencontre à Berne. Ces attentes ont été résumées dans un document à l'attention de la commission «Science, éducation et culture» du conseil national



(CSEC-N) chargée du projet de loi dans un premier temps. La CSEC a entamé les délibérations sur le projet de loi avec des auditions, auxquelles ont été invités des experts des domaines de la recherche, du droit et de l'éthique ainsi que des représentants d'organisations de patients. Sur demande des institutions de recherche, l'ASSM a élaboré une liste de chercheurs à l'attention de la commission; plusieurs d'entre eux ont ensuite été invités à une audition et ont pu ainsi exposer le point de vue des chercheurs.

En automne, des membres de la CSEC ont prié l'ASSM de prendre position sur le thème des «essais thérapeutiques». En étroite collaboration avec le comité de direction, le secrétariat général a rédigé un factsheet résumant d'une part les principaux faits et d'autre part les arguments qui, selon l'ASSM, s'élèvent contre une réglementation des «essais thérapeutiques» dans la LREH.

La LREH: une opportunité

L'ASSM est optimiste quant à l'adoption prochaine et l'entrée en vigueur de la LREH. Ainsi, un débat de fond sur des questions éthiques, qui soit perceptible et compréhensible par la population, est possible. Les chercheurs restent volontiers à disposition pour ce débat de société. Ils considèrent le dialogue comme une opportunité de discuter le rôle et la signification de la science dans la société, mais également ses limites.



Économicisation de la médecine: un sujet de plus en plus actuel

Dans le rapport «Buts et missions de la médecine au début du 21^{ème} siècle», publié en 2004 par un groupe d'experts de l'ASSM, de la Fédération des médecins suisses FMH et des cinq facultés de médecine des universités suisses, les auteurs ont analysé les tendances actuelles de la médecine. Selon ce document, la santé serait devenue une marchandise avec une industrie et un marché à l'orientation internationale. De plus en plus souvent, les décisions médicales doivent être prises en fonction de critères non médicaux – notamment d'aspects d'assurance et de responsabilité civile et de perspectives juridiques et surtout économiques. Depuis lors, l'ASSM s'est consacrée, dans divers projets, au thème de l'«économisation de la médecine».

Evaluations et recommandations sur le rationnement

En 2007, l'ASSM publiait le rapport «Le rationnement au sein du système de santé suisse – analyse et recommandations». Ce document révèle deux réalités qui rendent indispensable un débat sur le rationnement: D'une part il existera toujours, au sein du système de santé, un décalage entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable. Un débat s'impose donc pour parvenir à distribuer les ressources limitées de la manière la plus légitime et la plus équitable. Deuxièmement, la description de ce qui est souhaitable commence par exiger que l'on fixe des limites. La vraie question n'est pas de savoir s'il faut poser une limite, mais bien plus de savoir où la fixer et, en particulier, comment s'y prendre. En guise de conclusion de ce rapport, on peut affirmer qu'une réflexion sur le rationnement est incontournable et que le contraire serait un rationnement passé sous silence.



Symposiums organisés avec la Commission Nationale d'Éthique (CNE)

En 2009, l'ASSM et la Commission Nationale d'Éthique (CNE) avaient lancé une série de symposiums intitulés «l'économicisation de la médecine». Face à l'introduction des Diagnosis Related Groups «DRG» prévue en 2012 en Suisse, ce thème avait été retenu pour le premier colloque de la série. Malgré les changements profonds liés à l'introduction du financement par DRG, aucun débat public n'avait encore été amorcé sur cette modification du système. Le symposium avait été consacré aux questions concernant la qualité de la prise en charge, l'équité dans la distribution et l'accès aux prestations médicales ainsi que les interfaces entre le domaine stationnaire et ambulatoire. L'attention n'était pas uniquement dirigée sur le patient, mais également sur les groupes professionnels concernés – notamment par la modification des conditions cadres de l'activité infirmière et médicale.

En 2010, un autre colloque de la série a été organisé sur le thème de «La médecine pour qui? La prise en charge médicale entre les besoins des patients et les dynamiques d'une médecine orientée vers le marché». Le but du colloque était de s'interroger sur les conséquences de l'économicisation d'un point de vue éthique. Les aspects de l'équité et de la sécurité de la prise en charge étaient au cœur des débats, en particulier dans les domaines où les patientes et patients vulnérables sont tributaires d'une bonne prise en charge. En même temps, les conséquences sur l'éthique professionnelle et l'identité professionnelle du personnel médical avaient été abordées.

L'engagement de l'ASSM dans le Medical Board et le Health Technology Assessment

En principe, le progrès médical assure une meilleure prise en charge, des convalescences plus courtes et des risques moins élevés. Toutefois, cette évolution positive étant souvent liée à des augmentations considérables des coûts, la question du rapport entre le bénéfice et les coûts des mesures médicales s'impose.

Dans ce contexte, la direction de la santé de Zurich a lancé début 2008 le projet pilote «Medical Board». Le «Medical Board» est un organe indépendant de l'administration, des fournisseurs de prestations et de l'industrie; sa mission consiste, d'une part, à analyser les procédés diagnostiques et les interventions thérapeutiques sous l'angle de la médecine, de l'économie, de l'éthique et du droit et, d'autre part, à formuler des recommandations à l'attention des décideurs politiques et des fournisseurs de prestations.

Face aux réactions largement positives déclenchées par le projet pilote, les initiateurs visent un ancrage du «Medical Board» au niveau national. Sur invitation de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le comité de direction de l'ASSM, de concert avec la Fédération des médecins suisses FMH, a décidé, en automne dernier, de rejoindre l'organe de soutien du «Medical Board».

Dans un contexte similaire, un colloque international s'est déroulé les 25 et 26 octobre 2010 à Zurich, sur le thème «The role of health technology assessment agencies in national rationing policies: an international workshop on recent developments». Ce colloque, organisé par l'Institut d'éthique biomédicale de l'université de Zurich et l'ASSM, était consacré au «Health Technology Assessment» (HTA), un procédé capable de démontrer si l'utilité d'un procédé médical est en relation acceptable avec les coûts qu'il génère – et qui, par là même, jouit actuellement d'un essor sans surprise.

Les buts de la médecine: des garde-fous indispensables

Même si, selon l'adage local, la santé est impayable, les conditions cadres économiques jouent un rôle de plus en plus important dans le système de la santé et donc également dans le domaine de la médecine. Si la fonction de pilotage des mécanismes économiques est indéniable, ceux-ci doivent néanmoins respecter des consignes éthiques et des standards de qualité. L'ASSM poursuivra ses efforts pour que les valeurs et les objectifs de la médecine servent de garde-fous également à l'avenir.



La qualité en médecine: un objectif primordial

Le relevé et l'analyse des données concernant la qualité a déjà une longue tradition en Suisse. Ainsi, par exemple, l'Association pour l'étude de l'ostéosynthèse (AO) avait démontré, il y a 40 ans déjà, grâce à un contrôle strict de la qualité, la supériorité de cette méthode pour le traitement des fractures et ceci, sans devoir en fournir la preuve à l'aide d'une étude randomisée.

En 1996, la garantie de la qualité des prestations médicales avait été légalement ancrée dans les articles 58 et 77 de LAMal et, depuis janvier 2009, les fournisseurs de prestations sont tenus de communiquer gratuitement à l'Office fédéral de la statistique les données relatives à la qualité. De nombreux hôpitaux publient dans leurs rapports annuels, un rapport de qualité contenant des indications relatives au nombre de cas et à la mortalité ainsi que des résultats d'enquêtes concernant la satisfaction des patients, des prescripteurs et des collaborateurs.

Pourquoi des données concernant la qualité des traitements médicaux?

La publication de données concernant la qualité des traitements médicaux sert plusieurs objectifs. D'une part, elle permet de comparer la qualité des traitements des différents fournisseurs de prestations (hôpitaux, cliniques, médecins) et, d'autre part, de vérifier si les prestations satisfont aux standards de qualité requis. Les patients peuvent se renseigner sur la qualité des traitements dans différents hôpitaux et cliniques et faire ainsi leur choix. En outre, grâce à ces données, on dispose de bases permettant de distinguer la bonne qualité et de renforcer la motivation pour une qualité élevée des traitements.



Les recommandations de l'ASSM relatives aux «données concernant la qualité des traitements médicaux»

D'un point de vue méthodologique, le relevé correct des données concernant la qualité des traitements médicaux est ambitieux et coûteux et l'évaluation de la qualité est une tâche à lourde responsabilité. Une partie de ces données peut provenir du relevé habituel des informations concernant les patients. Néanmoins, la plupart des données qui permettent de mesurer la qualité doivent être recueillies à part. Des données accumulées avec négligence aboutissent à des évaluations erronées et des conclusions injustifiables.

Afin d'éviter une profusion de données absurdes et ambiguës concernant la qualité, le Sénat de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) a publié en mai 2009 des recommandations «Relevé, analyse et publication de données concernant la qualité des traitements médicaux» (BMS 2009; 90: 1044–1054). Ces recommandations englobent notamment une checkliste contenant 18 points relatifs à la pertinence, l'exactitude et la compréhension des données publiées.

En mai 2010, l'ASSM a, en plus, constitué une commission d'accompagnement «Recommandations relatives à la qualité», dont le but est d'encourager, de faciliter et d'accompagner la mise en pratique des recommandations. La sensibilisation et le conseil au corps médical ainsi que la vérification sporadique des publications quant à l'observation des recommandations constituent les missions de cette commission. Par ailleurs, la praticabilité des recommandations elles-mêmes devraient être vérifiée avec les responsables de la qualité.



Les recommandations de l'ASSM pour pallier la «jungle des certificats»

Depuis quelques années, sont exigées de toutes parts des preuves de qualité, d'où l'apparition d'une profusion de certificats émanant d'horizons et de spécialités médicales les plus divers. Les offres en matière de certifications et de labels de qualité sont en constante augmentation, ce qui plonge les prestataires ainsi que les patientes et patients dans la confusion et un certain embarras. Dans ces conditions, l'objectif-même des certificats, à savoir la transparence (du marché) et la compensation des asymétries d'information existantes, pourrait être compromis.

C'est pourquoi, la FMH a invité l'ASSM à pallier cette situation et améliorer la transparence dans ce domaine. La mission de l'ASSM est de définir des critères pertinents pour l'élaboration des certificats ainsi que d'édicter des recommandations pour le choix des meilleurs prestataires. Le Comité de direction de l'ASSM a soutenu cette suggestion et instauré un groupe de travail «Certification des traitements médicaux», dirigé par le Prof. Dieter Conen d'Aarau. Un projet de recommandations avait été mis en consultation début novembre 2010.

La «qualité des données concernant la qualité» est importante

A juste titre, la population attend de la médecine une qualité élevée des traitements et exige – également à juste titre – des informations concernant cette qualité. Mais les hôpitaux, médecins, soignants et tous les professionnels de la santé doivent aussi pouvoir escompter une évaluation correcte et soigneuse de la qualité de leur travail. Il serait paradoxal que les exigences de qualité requises pour les données concernant la qualité des traitements soient moins élevées que celles requises pour la qualité des traitements médicaux elle-même.



Pouvoir de l'état et médecine: un champ de tension

Les champs de tension entre les autorités administratives et l'activité médicale ont été, ces derniers temps, fréquemment dans le point de mire de l'opinion publique. La prise en charge médicale d'un détenu en grève de la faim et la participation de médecins aux expulsions forcées ont eu un retentissement médiatique considérable et ont aussi préoccupé l'ASSM.

La grève de la faim en milieu carcéral et le rôle du corps médical

Dans le cas Rappaz, le Tribunal fédéral avait statué le 26 août 2010 que l'autorité d'exécution des peines devait ordonner une alimentation forcée si celle-ci est le seul moyen d'éviter des lésions irréversibles ou la mort du détenu. A ce moment-là, B. Rappaz, condamné à cinq ans et huit mois de prison, avait entamé sa grève de la faim depuis un certain temps déjà et son état de santé avait justifié un transfert à l'hôpital. Les médecins impliqués avaient toutefois refusé de procéder à une alimentation forcée contre sa volonté, en se basant sur la déontologie médicale et, en particulier, sur les directives de l'ASSM concernant l'exercice de la médecine auprès de personnes détenues. Dans une prise de position commune, l'ASSM, la Fédération des médecins suisses (FMH), l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), la Conférence des médecins pénitentiaires suisses et le Forum du personnel soignant des établissements de détention en Suisse ont condamné l'arrêt de la Cour fédérale de justice (Bull. des Médecins Suisses 2010: 91: 1518–1525). Ils soulignent qu'une alimentation forcée est en contradiction avec un principe de l'éthique médicale reconnu dans le monde entier, à savoir le respect absolu de la volonté d'un patient capable de discernement. Un principe qui s'applique aussi lorsqu'il s'agit de personnes en détention, capables de discernement et informées.



Le Tribunal fédéral s'est encore une fois penché sur la question en février 2011, car la justice valaisanne avait menacé d'une amende le médecin concerné, en cas de refus, pour désobéissance à une décision administrative. La procédure a toutefois été considérée comme nulle et non avenue, car entretemps B. Rappaz avait mis fin à sa grève de la faim.

Il était intéressant de constater que dans ce cas, le corps médical et les infirmiers avaient refusé unanimement l'alimentation forcée d'un détenu capable de discerner, alors que les avis des juristes étaient partagés. Tandis que certains d'entre eux considèrent que l'État est en droit d'ordonner, en ultime recours, une alimentation forcée unique et que le médecin pénitentiaire, qui exerce une fonction administrative, est lié au droit de l'État, aux ordres de services hiérarchiques ainsi qu'aux décisions de justice (Bull. des Médecins Suisses 2011: 92: 284–287), d'autres craignent en revanche une «instrumentalisation» de la médecine.

Participation des médecins lors d'expulsions et dans un établissement d'exécution des peines

Au-delà des situations extrêmes des grèves de la faim, la prise en charge médicale de personnes en détention ou les mesures de contrainte policières, notamment lors d'expulsions de personnes refoulées, sont des situations extrêmement délicates. La pratique des vols de rapatriement de personnes séjournant illégalement en Suisse avait fait l'objet de discussions en 2010.

Après le décès d'une personne détenue en vue de son renvoi, le 17 mars 2010, l'Office fédéral des migrations (ODM) avait ordonné l'interruption temporaire des expulsions et la vérification des pratiques d'expulsion. Ce faisant, les missions et les responsabilités des médecins avait également été discutées. L'ODM a décidé entre autres – qu'à l'avenir tous les vols de rapatriement dont la destination est extérieure à l'Europe devraient être accompagnés par un médecin.



Dans la clarification juridique de ce cas, les autorités avaient été critiquées parce qu'elles avaient omis de clarifier l'aptitude au transport du détenu. La personne détenue en vue de son renvoi, qui faisait la grève de la faim et avait perdu beaucoup de poids, avait toutefois refusé de se faire examiner par le médecin compétent. Plusieurs questions se posent d'un point de vue éthique et juridique. Dans quelle situation, un détenu peut-il être examiné contre sa volonté? Le médecin pénitentiaire a-t-il le droit de donner des renseignements sur l'état de santé du détenu, contre la volonté de ce dernier? Quelles sont les missions d'un médecin qui accompagne un vol de rapatriement et où sont ses limites?

Les événements de 2010 montrent clairement que des directives médico-éthiques pour ces situations extrêmes sont essentielles, car il existe un réel risque d'instrumentalisation du médecin, tant par le détenu que par les autorités pénitentiaires. Les professionnels de la santé ont des devoirs vis-à-vis du détenu d'une part, et vis-à-vis de leur employeur resp. mandant, d'autre part. Le principe des directives de l'ASSM, selon lequel le médecin doit en tout temps agir selon sa conscience et les règles de l'éthique médicale et avoir le droit de refuser un acte, sauf s'il se trouve en situation d'urgence, ne doit pas être bafoué. Ce principe est également valable, lorsqu'il s'agit d'accomplir une mission officielle. Fin 2010, la Commission Centrale d'Éthique de l'ASSM a constitué un groupe de travail qui engagera une réflexion approfondie sur ce champ de tension.



L'ASSM au sein du groupement des Académies: une collaboration fructueuse

Avec la fondation de l'organisation faîtière des Académies suisses des sciences en 2006, le plus grand – et en même temps le moins coûteux – des réseaux scientifiques suisses avait été créé: le groupement englobe approximativement 100 000 personnes, organisées en environ 160 sociétés de discipline médicale, plus de 100 commissions permanentes et 29 sociétés cantonales.

Les quatre académies et leurs centres de compétences remplissent en association les missions qui leur ont été confiées: la reconnaissance précoce, l'éthique et le dialogue avec la société et regroupent actuellement plus de 40 projets dans leur banque de données. L'ASSM est impliquée dans 25 de ces projets et en dirige une dizaine. Certains d'entre eux sont présentés en détail dans le nouveau rapport annuel.

«Human Enhancement»: Améliorer un être sain?

Depuis longtemps déjà, l'ASSM se préoccupe des questions liées aux interventions médicales dont le but n'est pas de soigner une maladie, mais de modifier ou d'améliorer des caractéristiques non-pathologiques («Human Enhancement»). En novembre 2007, elle avait organisé un forum où toute une série de thèmes ont été abordés, depuis le «neuro-enhancement» jusqu'au doping dans le sport. L'activité du médecin et le champ d'application de la médecine se situent traditionnellement dans le traitement de maladies, c'est pourquoi la pratique de l'enhancement (ou médecine d'amélioration) soulève un certain nombre de questions éthiques. D'une part, il s'agit de questionnements relevant de l'éthique

individuelle qui concernent la relation médecin-patient (par ex. la pesée des risques et de l'utilité, le respect de l'autodétermination), mais d'autre part également d'aspects d'éthique sociale (relatifs aux buts de la médecine, à l'accès aux prestations «médicales» etc.).

En 2008, les Académies Suisses des Sciences ont abordé ce thème et constitué un groupe de travail dirigé par la Prof. Nikola Biller-Andorno. Ce groupe de travail est chargé de présenter un rapport concernant les questions éthiques soulevées par l'«Human Enhancement» et d'élaborer des recommandations à ce sujet.

Parallèlement à ce projet, une étude concernant l'attitude des praticiens face à des patients avec des demandes de neuro-enhancement, est en cours et est en partie financée par l'ASSM. Le neuro-enhancement, notamment par l'administration de divers psychotropes, soulève de nombreux problèmes éthiques dont il est de plus en plus question dans la littérature spécialisée. Le projet examine dans quelle mesure les médecins des domaines de la psychiatrie, de la médecine de premier recours et de la pédiatrie sont confrontés au neuro-enhancement dans leur pratique quotidienne. Ces travaux se déroulent en concertation étroite avec les projets parallèles de TA-SWISS et de la Commission Nationale d'Ethique. Selon toutes prévisions, le rapport et les recommandations du groupe de travail seront publiés fin 2011.

Les conseillers des politiciens doivent respecter des garde-fous

Le conseil scientifique revêt une importance majeure dans le système politique suisse. Qu'il s'agisse de plantes génétiquement modifiées, du réchauffement climatique ou de la violence des jeunes: pour prendre leurs décisions, les politiciens sont tributaires d'informations scientifiquement fondées. La responsabilité des scientifiques est d'autant plus lourde lorsqu'ils émettent un avis sur des questions politiques sensibles.

L'Académie Brandebourgeoise des sciences de Berlin a publié en 2008 un catalogue détaillé de recommandations pour la bonne pratique de la consultation scientifique pour les politiciens; d'autres pays (par ex. la Grande-Bretagne) disposent également de documents similaires. Le comité de direction des Académies suisses des sciences a fait vérifier l'opportunité d'élaborer de telles directives pour la Suisse. Tous les experts consultés ont jugé pertinente la rédaction d'un tel document. Dès lors, le comité de direction des Académies suisses des sciences avait chargé, début 2009, un groupe de travail, dirigé par le Prof. Fred Paccaud, d'élaborer un projet de texte. Après une large consultation auprès d'instituts de recherche publics et privés, d'administrations et de personnalités choisies, le comité de direction a adopté la version définitive des recommandations en automne 2010. Ces recommanda-

tions s'adressent principalement aux scientifiques; mais elles concernent tout autant les personnes qui sollicitent des conseils scientifiques. Avec ces recommandations, les Académies suisses des sciences souhaitent participer aux efforts visant une qualité élevée du conseil scientifique dans le champ politique.

La dignité de l'animal: thème principal de la commission d'éthique pour l'expérimentation animale

En 1983, la commission d'éthique pour l'expérimentation animale avait été fondée en tant que commission commune à l'ASSM et l'Académie des sciences naturelles (SCNAT). Depuis 2007, cette commission travaille sous l'égide des Académies suisses des sciences et son administration est assurée par l'ASSM. L'année passée, la commission a étudié scrupuleusement l'utilisation de la notion de dignité dans la législation suisse. L'objectif de la loi fédérale sur la protection des animaux est de veiller au respect de la dignité et au bien-être de l'animal; toutefois, pour les chercheurs qui procèdent à des expérimentations animales, la signification concrète de cet objectif ne ressort pas clairement du texte de loi.

Dans leur prise de position publiée en 2010, la commission d'éthique pour les expérimentations animales décrit de quelle manière il est possible de tenir compte de la dignité de l'animal lors d'expérimentations. Elle attire en même temps l'attention sur quelques divergences constatées dans l'utilisation de certaines expressions dans le texte de la loi et propose une terminologie uniforme. En annexe, la commission a récapitulé tous les articles de la Loi et de l'Ordonnance sur la protection des animaux, dans lesquels figure la notion de dignité et les a commenté séparément. Ainsi, cet avis peut apporter aux chercheurs une aide à l'interprétation et à l'application correcte du texte de loi.

Le nouveau site internet des Académies: une vitrine de ses diverses activités

Avec la fondation de l'organisation faïtière, les Académies suisses des sciences sont apparues pour la première fois en 2007 sur le même site internet. Entre-temps, ce site est devenu un outil indispensable pour de nombreux utilisateurs: les actualités, rapports, prises de position et communiqués de presse peuvent être consultés en ligne, 24 heures sur 24. En 2010, sous la houlette de l'ASSM, le site internet a été complètement remanié: une nouvelle présentation, une utilisation plus conviviale et des informations plus complètes. Faites-vous en vous-même une idée sous le lien www.academies-suisse.ch.

Articles

ASSM

Directives concernant les «directives anticipées»: version abrégée et questions types relatives à l'échelle des valeurs

Bulletin des médecins suisses 2010; 91; no 1/2, 19–21

ASSM

L'ASSM rejette la réglementation proposée de l'assistance organisée au suicide

Bulletin des médecins suisses 2010; 91; no 3, 69–70

Emilio Bossi

Intégrité et comportement incorrect dans le contexte scientifique

Bulletin des médecins suisses 2010; 91; no 16, 618–620

Michelle Salathé

Modèles de «Consentement général» et de règlement

Bulletin des médecins suisses 2010; 91; no 19/20, 761–763

Hermann Amstad

Hungerstreik als politisches Problem

Neue Zürcher Zeitung, 7.9.2010

Peter Suter

«Gefährdete Nachhaltigkeit»: Die Qualität des Schweizer Gesundheitssystems muss langfristig abgesichert werden

Neue Zürcher Zeitung, 29.9.2010

Urs Metzger, Hermann Amstad

Un guide «Gault et Millau» pour les hôpitaux?

Bulletin des médecins suisses 2010; 91; no 43, 1686–1688

Hermann Amstad

Arzt und Unternehmer – ein Widerspruch in sich?

Synapse: Nr. 7, November 2010

Hermann Amstad

Les sociétés de discipline médicale connaissent-elles les directives «Collaboration corps médical-industrie»?

Bulletin des médecins suisses 2010; 91; no 48, 1900–1901

Annina Vogler, Hermann Amstad

Organisation de sessions de formation continue: un regard sur les réglementations à l'étranger

Bulletin des médecins suisses 2010; 91; no 49, 1935–1937

Hermann Amstad, Franco Cavalli

«...sicher sein, notfalls schmerzlos sterben zu können» (Interview)

Soziale Medizin 4/10

Emilio Bossi

Scientific integrity, misconduct in science

Swiss Medical Weekly 2010; 140 (13–14): 183–186

Michelle Salathé

Das Transplantationsgesetz: Drei Jahre nach dem Inkrafttreten werden bereits Revisionen diskutiert

Bioethica Forum 2010; Volume 3: No.2

Communiqués de presse

12.1.2010

L'ASSM rejette la réglementation proposée de l'assistance organisée au suicide

31.1.2010

Oui à des conditions claires pour la recherche sur l'être humain

7.3.2010

La recherche sur l'être humain dans un cadre éthique clair: Les chercheurs suisses saluent la décision du peuple

2.7.2010

L'ASSM adhère à l'Alliance pour la Santé en Suisse

29.9.2010

Alimentation forcée des personnes en détention: Le corps médical et le personnel soignant s'opposent à l'instrumentalisation de la médecine

17.11.2010

Prise de position concernant l'utilisation de la notion de dignité dans la législation suisse

Bulletins

No 1 L'assistance au suicide en Suisse - un défi pour la Confédération

No 2 La Loi sur la transplantation: des «problèmes cliniques» lors de l'application

No 3 Sincérité et modération pour une meilleure politique de la santé

No 4 Les neurosciences: entre molécules et société

Prises de position à l'attention des autorités fédérales

Prises de position de l'ASSM

Stellungnahme zu den Änderungsvorschlägen im Schweizerischen Strafgesetzbuch und Militärstrafgesetz betreffend die organisierte Suizidbeihilfe

Stellungnahme zu der «Verordnung der eidgenössischen Prüfungen der universitären Medizinalberufe» sowie zur Revision der «Verordnung über Diplome, Ausbildung, Weiterbildung und Berufsausübung in den universitären Medizinalberufen»

Prises de Position des Académies suisses des sciences

Stellungnahme zur Totalrevision des Bundesgesetzes über die Förderung der Forschung und der Innovation (FIG)

Stellungnahme zum Bundesgesetz über den Verkehr mit Tieren und Pflanzen geschützter Arten, zur Änderung des Tierseuchengesetzes und zur Änderung des Tierschutzgesetzes

Stellungnahme zum Sachplan geologische Tiefenlager

Stellungnahme zur Kulturbotschaft

Stellungnahme zur Totalrevision der Einschliessungsverordnung

Stellungnahme zu den Verordnungsänderungen Schutz und Nutzung der Gewässer

Nombres de directives commandées en 2010

Directives anticipées	3 800
Décisions de réanimation	1 400
Don d'organes solides par des personnes vivantes	470
Traitement médical et prise en charge des personnes en situation de handicap	1 800
Soins palliatifs	2 100
Biobanques	120
Collaboration corps médical – industrie	230
Droit des patientes et patients à l'autodétermination	790
Mesures de contrainte en médecine	440
Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes	70
Principes d'éthique et directives pour l'expérimentation animale	50
Prise en charge des patientes et patients en fin de vie	2 000
Traitement et prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance	2 500
Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée	350
Exercice de la médecine auprès de personnes détenues	600
Problèmes éthiques aux soins intensifs	100
Thérapie génique somatique appliquée à l'être humain	400

Fonds de l'ASSM

Prof. Hans Rudolf Brenner, Bâle Contribution à la manifestation «Molecular and Cell Biology of the Neuromuscular System» à Guarda	CHF 3000.–
Dr Elisabeth Eppler, Zurich Contribution à la manifestation «Abschiedssymposium anlässlich der Emeritierung von Herrn Prof. Dr. M. Reinecke» à Zurich	CHF 1500.–
Prof. Louis Loutan, Genève Contribution à la manifestation «Towards Global Access to Health» à Genève	CHF 3000.–
Prof. Susan Gasser, Bâle Contribution à la manifestation «Frontiers in Biomedical Research» à Bâle	CHF 3000.–
Prof. Pierre-Alain Clavien, Zurich Contribution à la manifestation «Symposium on highly specialized surgery» à Berne	CHF 3500.–
Dr Fabienne Jäggi, Berne Contribution à la manifestation «Tage der Genforschung»	CHF 3000.–
Dr Karin Wuertz, Zurich Contribution à la manifestation «Swiss-Japanese Minisymposium on Disc/Spine Research» à Zurich	CHF 1000.–
Prof. Christophe Calame, Lausanne Contribution à la manifestation «Symposium national de la société suisse de philosophie» à Lausanne	CHF 2000.–
Dr Gérald d'Andiran, Puplinge Contribution à la manifestation «La médecine ancienne, du corps aux étoiles» à Cologny	CHF 5000.–
Sandra Kuntsche, Lausanne Contribution à la manifestation «36 th Annual Alcohol Epidemiology Symposium of the Kettli Bruun Society» à Lausanne	CHF 2000.–
PD Dr Martin Wolf, Zurich Contribution à la manifestation «International Society on Oxygen Transport to Tissue» à Ascona	CHF 3000.–
Prof. Christian Müller, Berne Contribution à la publication «Psychiatrische Miniaturen»	CHF 1000.–
Dr Felix Eymann, Bâle Contribution à la manifestation «150 Jahre im Dienste am Menschen» à Bâle	CHF 3000.–
Dr Andreas Burckhardt, Bâle Contribution à la manifestation «Wirtschaft & Wissenschaft im Dialog» à Bâle	CHF 2500.–
Dr Remo Gysin, Bâle Contribution à la manifestation «denk quer!-Kurse» à l'occasion du 10 ^{ème} jubilé KOSCH	CHF 5000.–
Prof. Antonio Lanzavecchia, Bellinzona Contribution à la manifestation «11 th International Symposium on Dendritic Cells in Fundamental and Clinical Immunology (DC2010: Forum on Vaccine Science)»	CHF 5000.–
Dr Hans Suter, Fahrni Contribution à la publication «Paul Klee and His Illness»	CHF 2000.–

Prof. Manuel Battegay, Bâle Contribution à la publication «Knowing One's Medical Fate in Advance»	CHF 3 000.–
Mariagrazia Uguccioni, Bellinzona Contribution à la manifestation «Tra l'ombra e la luce – between shadow and light: La ricerca biomedica per i vaccini» à Bellinzona	CHF 2 000.–
Dr Hans Sigg, Zurich Contribution à la manifestation «Güterabwägung bei der Bewilligung von Tierversuchen» à Zurich	CHF 3 000.–
Prof. Sabina De Geest, Bâle Contribution à la manifestation «Jubiläumskonferenz des Instituts für Pflegewissenschaft» à Bâle	CHF 5 000.–
Prof. Matthias Egger, Berne Contribution à la manifestation «STROBE Statement Revision Workshop» à Berne	CHF 5 000.–
Prof. Claudine Burton-Jeangros, Genève Contribution à la publication «Risques et informations dans le suivi de la grossesse: droit, éthique et pratiques sociales»	CHF 3 750.–
Margrit Kessler, Zurich Contribution «Geschichtsband zum 30-jährigen Jubiläum der SPO sowie Jubiläumsveranstaltung»	CHF 3 000.–
lic. iur. Thomas Gruberski, Berne Contribution à la publication «Das Kommerzialisierungsverbot im Bereich der Organspende»	CHF 3 000.–
Prof. Francesco Cavalli, Bellinzona Contribution à la manifestation «11 th International Conference on Malignant Lymphoma» à Lugano	CHF 3 000.–
Dr Patrycja Nowak-Sliwinska, Lausanne Contribution à la manifestation «Photodynamic therapy and vascular targeting» à Genève	CHF 2 000.–
Dr Marc-Anton Hochreutener, Zurich Contribution à la manifestation «Patientensicherheit – avanti» à Berne	CHF 10 000.–
Prof. Bruno Gravier Contribution à la manifestation Congrès international francophone sur l'agression sexuelle (CIFAS)	CHF 2 000.–
Barbara Kunz, Berne Contribution à la publication «Medizinische Wissenschaften – vom Studium zum Beruf»	CHF 5 000.–
Prof. Mathilde Bourrier, Genève Contribution à la publication «Les enjeux de l'apprentissage médical à l'hôpital: Une étude de cas dans un service d'anesthésie»	CHF 2 000.–
Prof. Alberto G. Bondolfi, Genève Contribution à la publication «La greffe d'organe en arguments»	CHF 2 000.–

Bourses MD-PhD

Sohaila Bastami

Institut für Biomedizinische Ethik, Universität Zürich (Stifter: SAMW)

Jean Bonnemain

Service de chirurgie cardio-vasculaire, CHUV Lausanne (Stifter: Jeantet/SAMW)

Sara Burkhard

Exp. Immunologie, UniversitätsSpital/Universität Zürich (Stifter: SNF)

Pietro Cippà

Nephrologie, UniversitätsSpital Zürich (Stifter: SNF)

Sandrine Cornaz

Institut universitaire de pathologie de Lausanne (Stifter: Krebsforschung Schweiz)

Stefan Essig

Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Universität Bern
(Stifter: Krebsforschung Schweiz)

Marco C. Frey

Abteilung für psychiatrische Forschung, Universität Zürich
(Stifter: Velux Stiftung)

Uli Simon Herrmann

Institut für Neuropathologie, UniversitätsSpital Zürich (Stifter: SNF)

Susanne Hösli

Institut für Pharmakologie, Universität Bern (Stifter: Roche)

Victor Jeger

Interdisziplinäre Intermediate Care, Inselspital Bern (Stifter: SNF)

Alexander Küffer

Institut für Neuropathologie, UniversitätsSpital Zürich (Stifter: SNF)

Thomas Wälchli

Institut für Hirnforschung, ETH/Universität Zürich (Stifter: SNF)

Fabienne Weber

Institut für Labortierkunde, Universität Zürich (Stifter: SNF)

Shuyang Xu

Institut für Zellbiologie, ETH Zürich (Stifter: SNF)

Fonds Käthe Zingg Schwichtenberg

Prof. Matthias Egger, Bern The Ethics of Non-Inferiority Trials: Do Non-Inferiority Margins Change? A Pilot Study	CHF 22 000.–
Prof. Bernice Elger, Genève Banking Together: Sharing Biological Samples among Swiss Researchers	CHF 39 900.–
Prof. Alexander Kiss, Basel Psychosocial Evaluation in Potential Living Kidney Donors in Switzerland: An Observational Multi-Center Study	CHF 40 000.–
Dr Sophie Pautex, Collonge-Bellerive Directives anticipées chez les patients atteints d'une maladie oncologique avancée: Droit des patients ou devoir des professionnels de la santé?	CHF 25 000.–
Dr. Annette Rid, Universität Zürich Minimal Risk in Clinical Research	CHF 45 000.–
Prof. Rebecca Spirig, Zürich Monitoring the Impact of the DRG-Payment System on Nursing Service Context Factors in Swiss Acute Care Hospitals	CHF 50 000.–
Dr. Jürg Streuli, Zürich Nationales Forschungsprogramm zu Störungen der Geschlechtsentwicklung (DSD)	CHF 30 000.–

Recherches et réalisations en médecine appliquée (RRMA)

Dr Paul Sebo, Thônex Variabilité et erreur de mesure de la tension artérielle et des mesures anthropométriques en médecine de premier recours à Genève: une étude randomisée contrôlée	CHF 15 000.–
Dr. Klaus Bally, Basel Gründe für das Absetzen von sekundär prophylaktisch wirksamen Medikamenten nach Myokardinfarkt in der ambulanten Praxis	CHF 40 000.–
Dr. Louis Litschgi, Basel Publikation «Der persönliche Stil des Arztes»	CHF 5 000.–
Dr. Markus Gnädinger, Steinach Review «Parkinson und Osteoporose»	CHF 5 000.–
Dr. Andreas Kronenberg, Bern Symptomatic therapy of uncomplicated lower urinary tract infections in the ambulatory setting, a randomized, double blind trial	CHF 48 000.–
Dr. Stefan Neuner-Jehle, Zug VISTO – Effect of a visual risk communication tool in tobacco smokers counseling	CHF 31 000.–
Prof. Thomas Rosemann, Zürich The chronic Care for diabetes study (CARAT) (a cluster randomized controlled trial)	CHF 39 000.–

Robert Bing Preis 2010

Prof. Matthew E. Larkum, Universität Bern «Für seine originellen Forschungsarbeiten über die Signalverarbeitung in den Nervenzellen des Rückenmarks sowie zur Funktion der Dendriten der Nervenzellen im Neocortex, für deren Untersuchung er die elektrophysiologischen und bildgebenden Verfahren weiterentwickelte und perfektionierte und für seine herausragenden Publikationen in hochkarätigen internationalen Zeitschriften.»	CHF 30000.–
Dr. Thomas Nyffeler, Inselspital Bern «Für seine originellen klinischen Forschungsarbeiten, insbesondere für die Weiterentwicklung und Anwendung neuer Applikationsformen der transkraniellen Magnetstimulation bei hirnverletzten Patienten, mit welchen sich die Aufmerksamkeitsfunktion positiv beeinflussen lässt, was eine Verbesserung der Neurorehabilitation erhoffen lässt.»	CHF 30000.–

Clinical Research Cooperations with Developing Countries

Gulam Musawwir Khan, Bangladesh & Gerd Pluschke, Switzerland (Basel) Evaluation of urine based Loop Mediated Isothermal Amplification (LAMP) for rapid and non-invasive diagnosis and post treatment monitoring of Visceral Leishmaniasis in Bangladesh	CHF 15000.–
Dominique Mupepe / Jean Pierre Fina Lubaki / JR M'Buyamba-Kabangu, DR of Congo & Johannes Blum, Switzerland (Basel) Optimised approach for treating arterial hypertension in the DR of Congo	CHF 15000.–
Housseini Dolo, Mali & Balam Saidou, Switzerland (Lausanne) Mansonella Perstans Infection Clinical Symptoms in the Population Living in Endemic Area, Mali	CHF 15000.–
Hassem Ghannem, Tunisia & Slim Slama, Switzerland (Genf) Healthy School Lifestyle Initiative to Prevent Chronic Diseases in Sousse, Tunisia	CHF 15000.–

Prix Média en médecine 2010

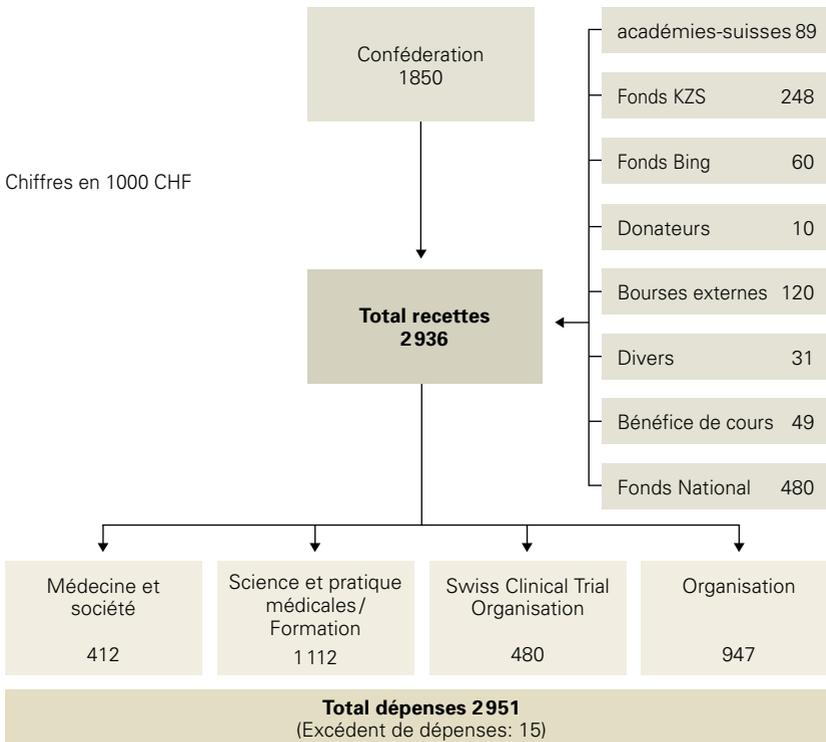
Irène Dietschi, Hägendorf «Ein kastaniengrosses Problem», Magazin Nr. 42 am 17. Oktober 2009	CHF 5000.–
Regula Zehnder, Bern «Ich schenke dir meine Niere», Doppelpunkt auf DRS1 vom 27. August 2008	CHF 5000.–

Comptes annuels 2010

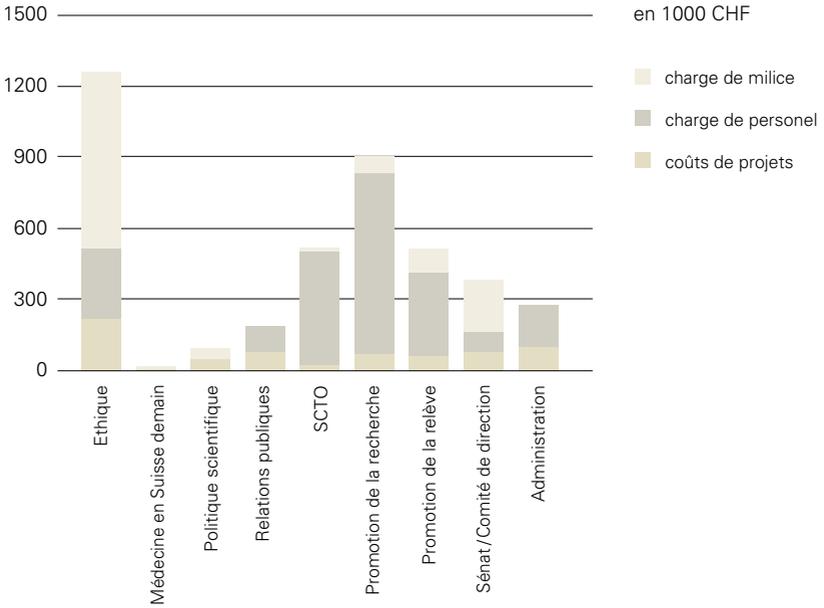
Le compte rendu financier fait également l'objet d'une adaptation dans le cadre de la refonte du rapport annuel de l'ASSM. Depuis peu, les comptes annuels détaillés sont consultables sur le site Internet de l'ASSM (www.samw.ch) sous «Portrait → Rapports annuels».

La publication des comptes annuels 2010 aura lieu sous réserve d'approbation par le Sénat.

Vue d'ensemble des recettes et dépenses 2010



Dépenses 2010 (versements, charges de personnel et de milice) en fonction des secteurs



Situation des fonds ASSM en 2010 (en 1000 CHF)

	Actif net 1.1.2010	Résultat net 2010	Subvention à l'ASSM	Actif net 31.12.2010	Capital de la fondation
R. Bing Fonds	1048	41	-60	1029	*414
Th. Ott Fonds	3214	128	0	3342	*3407
KZS Fonds	4660	141	-248	4553	**4472
H. Hartweg Fonds	2501	99	0	2600	*2519
Total Fonds	11 423	409	-308	11 524	

* intangible

** spécifique

Comparaison des comptes annuels 2010 avec le budget 2010 (en 1000 CHF)

	Budget 2010	Bilan 2010
Médecine et société	420	412
Ethique médicale/scientifique	280	298
Projet «La médecine en Suisse demain»	60	*1
Relations publiques	80	113
Science et pratique médicales	1460	1592
Missions de mise en réseau	50	**84
KZS	250	257
RRMA	200	197
Prix Bing 2010	60	69
Commissions d'évaluation	100	102
Swiss Medical Weekly	50	50
Promotion de la relève	250	***353
National Collaborative Center	500	480
Organisation	1000	947
Charges de personnel	690	690
Secrétariat (y compris informatique)	140	128
Trésorier	35	48
Comité de direction/Sénat	85	81
Imprévus	50	–
Total	2880	2951

* La publication prévue a été reportée à 2011.

** Appui supplémentaire (financé par la Fondation Velux) de projets CRCDC (Seed-Money)

*** L'ASSM administre deux bourses MD-PhD supplémentaires sur mandat de la Fondation Velux et de Roche.

Compte annuel 2010: Résumé

Subvention fédérale augmentée de CHF 0,25 Mio. à CHF 1,85 Mio.

Contribution du FSN pour la SCTO de CHF 0,48 Mio.

Compte d'exploitation quasiment équilibré

Recettes CHF 2,936 Mio.

Dépenses CHF 2,951 Mio.

Excédent de dépenses CHF 0,015 Mio.

Actifs des fonds à fin 2010 de CHF 11,5 Mio.

Résultat net CHF 0,409 Mio.

Contributions à ASSM CHF 0,308 Mio.

Augmentation CHF 0,100 Mio.

Bilan 2010 au 31 décembre et année précédente en CHF

Actifs	2010	2009
Actif circulant		
Liquidités	218 632.44	210 093.26
Avoir sur l'impôt anticipé	2 675.18	2 589.69
Compte courant Fonds KZS	0.00	5.81
Compte courant Fonds Robert Bing	3.54	3.90
Autres créances	4 618.00	63 576.47
Compte de régularisation actifs	1 468.00	4 151.00
Subtotal	227 397.16	280 420.13
Actif immobilisé		
Mobilier	3.00	3.00
Titres	1 406 449.68	1 609 815.98
Subtotal	1 406 452.68	1 609 818.98
Total	1 633 849.84	1 890 239.11

Passifs	2010	2009
Capital étranger		
Engagements prestations	43 728.15	170 550.80
Comptes courant Fonds	60 006.15	3.57
Autres engagements	22 815.54	55 325.85
Compte de régularisation passifs: subventions du Fonds national suisse (FNS) non utilisées	31 757.48	141 151.64
Compte de régularisation passifs: subventions spécifiques pour bourses	60 000.00	120 000.00
Compte de régularisation passifs: autres	158 297.00	131 600.00
	376 604.32	618 631.86
Capital propre		
Capital de la fondation	798 464.57	798 464.57
Report du bénéfice	473 142.68	441 815.41
Excédent de charges ou de recettes	-14 361.73	31 327.27
Subtotal	1 257 245.52	1 271 607.25
Total	1 633 849.84	1 890 239.11

Compte d'exploitation 2010 et année précédente en CHF

Dépenses	2010	2009
Médecine et société		
Ethique médicale/scientifique	178 218.93	247 527.50
La médecine en Suisse demain	1 097.80	19 798.38
Politique scientifique	3 770.50	59 100.72
Relations publiques	113 005.39	96 902.85
Missions liées à la mise en réseau	31 290.00	76 550.45
Human Enhancement	62 908.67	0.00
Congrès commun avec la CNE	21 589.95	0.00
Subtotal	411 881.24	499 879.90
Science et pratique médicales		
Promotion de la recherche clinique	758 380.59	771 195.88
Promotion de la relève	353 488.40	323 983.35
Subtotal	1 111 868.99	1 095 179.23
Swiss Clinical Trial Organisation		
Charges de personnel	280 033.84	254 601.06
Charges de secrétariat	200 042.92	142 354.87
Subtotal	480 076.76	396 955.93
Organisation de l'ASSM		
Sénat/Comité de direction	80 791.11	78 615.55
Charges de personnel	690 081.42	716 062.74
Comptabilité/Vérification des comptes	47 893.90	35 884.10
Charges de secrétariat	127 564.83	128 399.96
Charges financières (frais bancaires)	417.87	1 882.97
Subtotal	946 749.13	960 845.32
Total	2 950 576.12	2 952 860.38

Recettes	2010	2009
Subvention fédérale	1 850 000.00	1 650 000.00
Subventions des donateurs	10 000.00	60 000.00
Contribution du FNS	350 000.00	340 000.00
Reste de la contribution du FNS de l'année précédente	130 247.16	56 955.93
Fonds Robert Bing	60 000.00	0.00
Fonds KZS	247 995.69	430 000.00
Fonds A&D	0.00	92 860.36
Bourses externes	120 000.00	120 000.00
Académies Suisses	87 795.30	38 411.10
Recettes diverses	31 127.76	36 946.10
Revenu du capital	511.52	715.09
Bénéfices (nets) de cours des titres	48 536.96	158 299.07
Total	2 936 214.39	2 984 187.65
Excédent de charges ou de recettes	-14 361.73	31 327.27

Budget 2011

	Dépenses	Recettes	
		Confédération	Autres
Science et pratique médicales			
Promotion de la recherche			
KZS	250		250
RRMA	200	200	
Fonds ASSM	100	100	
Commission polaire/KFPE	35	35	
SCTO	510	10	500
Promotion de la relève			
MD-PhD	190	190	
Infrastructure FSBMB	30	30	
Assistance de la pratique			
Swiss Medical Weekly	50		50
Guide pratiques	100	40	60
Fondation pour la sécurité des patients	20	20	
Médecine et société			
Ethique			
Commission Centrale d’Ethique	140	140	
Assistance scientifique	25	25	
Commission d’éthique animale	10	10	
Coordination CE cliniques	15	15	
Reconnaissance précoce			
Projet «La médecine en Suisse demain»	30	30	
Medical Board national	30	30	
Projet QALY (avec les Académies des sciences et TA-Swiss)	30	30	
Dialogue			
Relations publiques	60	60	
Fiches d’information	10	10	
Congrès	50	50	
Prix médiatique	10		10
Organisation			
Charges de personnel	715	715	
Secrétariat (y compris informatique)	150	150	
Comptabilité	35	35	
Comité de direction/Sénat	70	70	
Imprévus	52.5	52.5	
Total	2917.5	2047.5	870

Sénat

Membres d'honneur

Prof. Jean Lindenmann, Zurich
 Prof. Konrad Akert, Zurich
 Prof. Christian Brückner, Bâle
 Prof. Hans Fey, Berne
 Prof. Verena Meyer, Zurich
 Prof. Werner Arber, Bâle
 Prof. Walter Hitzig, Zurich
 Prof. Giorgio Nosedà, Mendrisio
 Prof. Bruno Truniger, Lucerne
 Prof. Jean Starobinski, Genève
 Prof. Werner Straub, Frauenkappelen
 Prof. Johannes Bircher, Meikirch
 Prof. Rudolf Ritz, Bâle
 Prof. Emilio Bossi, Berne

Prof. Fritz Bühler, Bâle
 Prof. Heidi Diggelmann, Lausanne
 Prof. Werner Ringli, Berne
 Prof. Günter Stratenwerth, Bâle
 Prof. Ewald R. Weibel, Berne
 Dr Werner Bauer, Küsnacht
 Prof. Jean-Charles Cerottini, Epalinges
 Prof. Werner Stauffacher, Bâle
 Prof. Michel Vallotton, Genève
 Prof. Max M. Burger, Bâle
 Prof. Alois Gratwohl, Bâle
 à partir du 25.5.2010
 Prof. Harald Reuter, Hinterkappelen
 à partir du 25.5.2010

Nouveaux membres d'honneur, individuels et correspondants



Prof. Alois Gratwohl
Bâle



Prof. Harald Reuter
Hinterkappelen



Prof. Verena Briner
Lucerne



Prof. Patrick Francioli
Lausanne



Prof. Isabelle Mansuy
Zurich



Prof. Brigitte Tag
Zurich



Prof. Werner Zimmerli
Liestal



Prof. Walter Häfeli
Heidelberg, D

Membres individuels

Prof. Rudolf Froesch, Zurich	Prof. Ueli Schibler, Genève
Prof. Ewald R. Weibel, Berne	Prof. Marcel Tanner, Bâle
Prof. Heidi Diggelmann, Epalinges	Prof. Ursula Ackermann-Liebrich, Bâle
Prof. Bernhard Hirt, Epalinges	Prof. Silvia Arber, Bâle
Prof. Bernard F. Mach, Genève	Prof. Sebastiano Martinoli, Lugano
Prof. Harald Reuter, Berne	Prof. Ulrich Sigwart, Genève
Prof. Michel R. Cuénod, Prilly-Lausanne	Prof. Martin Täuber, Berne
Prof. Max Burger, Bâle	Prof. Denis Duboule, Genève
Prof. Lelio Orci, Genève	Prof. Petra Hüppi, Genève
Prof. Charles Weissmann, Palm Beach, USA	Prof. Karl-Heinz Krause, Genève
Prof. Patrick Aebischer, Lausanne	Prof. Daniel Scheidegger, Bâle
Prof. Michel P. Glauser, Lausanne	Prof. Charles Bader, Genève
Prof. Rolf Zinkernagel, Zurich	Prof. Matthias Egger, Berne
Prof. Marco Baggiolini, Lugano	Prof. Susan Gasser, Bâle
Prof. Jean Jacques Dreifuss, Genève	Prof. Ruedi Lüthy, Muntelier et Harare
Prof. Fritz Melcher, Bâle	Prof. Alex Matter, Bâle
Prof. Francis Waldvogel, Genève	Prof. Thierry Carrel, Berne
Prof. Thomas Zeltner, Berne	Prof. Pierre-Alain Clavien, Zurich
Prof. Adriano Aguzzi, Zurich	Prof. Hedwig Kaiser, Bâle
Prof. Peter Meier-Abt, Zurich	Prof. Christian Kind, St. Gall
Prof. Bernard Rossier, Lausanne	Prof. Walter Wahli, Lausanne
Prof. Gottfried Schatz, Bâle	Prof. Sabina de Geest, Bâle
Prof. Susanne Suter, Genève	Prof. Felix Frey, Berne
Prof. Dieter Bürgin, Bâle	Prof. Olivier Guillod, Neuchâtel
Prof. Paul Kleihues, Zurich	Prof. Heini Murer, Zurich
Prof. Urs Albert Meyer, Bâle	Prof. Jürg Schifferli, Bâle
Prof. Isabel Roditi, Berne	Prof. Alexandra Trkola, Zurich
Prof. Martin E. Schwab, Zurich	Prof. Anne-Françoise Allaz, Genève
Prof. Jean-Dominique Vassalli, Genève	Prof. Nikola Biller-Andorno, Zurich
Prof. Felix Harder, Bâle	Prof. Jean-Pierre Montani, Fribourg
Prof. Hans-Rudolf Lüscher, Berne	Prof. Pascal Nicod, Lausanne
Prof. Alex Mauron, Genève	Prof. Jürg Tschopp, Lausanne
Prof. Catherine Nissen-Druet, Bâle	Prof. Verena Briner, Lucerne à partir du 25. 5. 2010
Prof. Claire-Anne Siegrist-Julliard, Genève	Prof. Patrick Francioli, Lausanne à partir du 25. 5. 2010
Prof. Claes Wollheim, Genève	Prof. Isabelle Mansuy, Zurich à partir du 25. 5. 2010
Prof. Kurt Wüthrich, Wallisellen	Prof. Brigitte Tag, Zurich à partir du 25. 5. 2010
Dr Suzanne Braga, Berne	Prof. Werner Zimmerli, Liestal à partir du 25. 5. 2010
Prof. Reinhold Ganz, Berne	
Prof. Andreas U. Gerber, Burgdorf	
Prof. Christian Gerber, Zurich	
Prof. Pierre Magistretti, Lausanne	

Membres correspondants

Prof. Emanuel Suter, McLean, VA, USA	Prof. Markus Gastpar, Essen, D
Prof. Guido Majno, Worcester, MA, USA † 27.5.2010	Prof. Max L. Birnstiel, Wien, A
Prof. George Hug, Cincinnati, OH, USA	Prof. Walter Birchmeier, Berlin, D
Prof. Ernst Jung, Heidelberg, D	Prof. Ulrich Tröhler, Freiburg i.Br., D
Prof. J. Caspar A. Rüegg, Heidelberg, D	Prof. Adam Wanner, Miami, FL, USA
Prof. Peter Bärtsch, Heidelberg, D	Prof. Benno M. Nigg, Calgary, CA
Prof. Willy Burgdorfer, Hamilton, MA, USA	Prof. Hans Thoenen, Martinsried, D
	Prof. Walter Häfeli, Heidelberg, D à partir du 25.5.2010

Représentants des facultés de médecine

Bâle	Prof. Alois Gratwohl jusqu'au 28.2.2010	Genève	Prof. Philippe Chastonay
	Prof. Ulrich Heininger à partir du 1.3.2010		Prof. Andrea Mombelli jusqu'au 28.2.2010
	Prof. Wolf Langewitz à partir du 1.3.2010		Prof. Armin Schnider
	Prof. Stella Reiter-Theil	Lausanne	Prof. Manuel A. Pascual
	Prof. Urs Beat Schaad jusqu'au 28.2.2010		Prof. François de Ribaupierre jusqu'au 28.2.2010
Berne	Prof. Klaus Schmeck	Zurich	Prof. Felix Sennhauser
	Prof. Luca Borradori		Prof. Giatgen A. Spinaz
	Prof. Werner Strik		Prof. Walter Weder
	Prof. Andreas Stuck		

Représentants des facultés de médecine vétérinaire

Berne	Prof. Dirk Dobbelaere	
Zurich	Prof. Hanspeter Naegeli jusqu'au 28.2.2010	Prof. Mathias Ackermann à partir du 1.4.2010
	Prof. Mark Suter jusqu'au 28.2.2010	Prof. Franco Guscetti à partir du 1.4.2010

Représentant de la faculté des sciences de l'université de Fribourg

Prof. Jean-Luc Dreyer
jusqu'au 31.12.2010

Représentants de la Fédération des médecins suisses (FMH)

Dr François Ansermet, Lausanne
Dr Pierre-François Cuénoud, Sion
Dr Jacques de Haller, Berne
Dr Monique Gauthey, Genève

Dr Patrick Haemmerle, Fribourg
Dr Daniel Herren, Zurich
Dr Christin Romann, Zurich

Représentants des sociétés de disciplines médicales

Prof. Verena Briner, Lucerne
Société suisse de médecine interne

PD Dr Thomas Berger, Lucerne
Société suisse de pédiatrie

Prof. Pavel Dulguerov, Genève
Société suisse d'ORL

Prof. Hans-U. Fisch, Berne
Société suisse de psychiatrie
jusqu'au 28.2.2010

Prof. Michael Heberer, Bâle
Société suisse de chirurgie
jusqu'au 28.2.2010

Prof. Marcel Jakob, Bâle
Société suisse de chirurgie
à partir du 1.5.2010

Dr Dora Knauer, Genève
Société suisse de psychiatrie
à partir du 13.1.2010

Prof. Peter Miny, Bâle
Société suisse de génétique médicale

Prof. Rudolf Probst, Zurich
Société suisse d'ORL, jusqu'au 28.2.2010

Représentantes des sciences des soins

Dr Cornelia Oertle Bürki, Berne
à partir du 17.12.2010

Nicole Seiler, Delémont
à partir du 17.12.2010

Représentant de la société suisse des dentistes

Prof. Carlo Marinello, Bâle
jusqu'au 28.2.2010

Représentant de la société suisse des pharmaciens

Prof. Eric Doelker, Genève
jusqu'au 28.2.2010

Représentant de la société suisse des vétérinaires

Prof. Maja Suter, Berne
jusqu'au 28.2.2010

PD Dr Tony Glaus, Zurich
à partir du 1.11.2010

Représentant de l'office fédéral de la santé publique

lic. iur. Pascal Strupler, Berne
à partir du 1. 1. 2010

Représentant de l'office vétérinaire fédéral

Dr Hans Wyss, Berne

Représentant de l'Union des sociétés suisses de biologie expérimentale (sans voix)

Prof. Michael Hengartner, Zurich

Prof. Hans Uwe Simon, Berne

Représentant de l'Académie suisse des sciences naturelles (ScNat) (sans voix)

Prof. Denis Monard, Bâle

Représentant de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) (sans voix)

Dr Erwin Koller, Uster

Représentant de l'Académie suisse des sciences techniques (ASST) (sans voix)

vacant

Comité de direction



Prof. Peter M. Suter
Genève
Président



Prof. Peter Meier-Abt
Bâle
Vice-Président



Prof. Stephanie Clarke
Lausanne



Prof. Walter Reinhart
Coire
Vice-Président



Prof. Annemarie Kesselring
Berne



Dr. Dieter Scholer
Bottmingen
Questeur



Prof. Urs Metzger
Zurich



Dr Jacques de Haller
Berne
Président FMH



Prof. Kathrin Mühlemann
Berne
jusqu'au 31. 12. 2010



Prof. Christian Kind
St. Gall
Président CCE



Prof. Fred Paccaud
Lausanne



Prof. Anne-Françoise Allaz
Genève
à partir du 25. 5. 2010



Prof. Martin Schwab
Zurich
à partir du 23. 11. 2010

Commissions

Les rapports annuels des commissions peuvent être consultés sur le site web (sous portrait → commissions)

Commission Centrale d'Éthique

Prof. Christian Kind, St.Gall
Président

Dr Markus Zimmermann-Acklin, Lucerne
Vice-Président

Dr Hermann Amstad, Bâle
Secrétaire général, ex officio

Prof. Nikola Biller-Andorno, Zurich

Prof. Thomas Bischoff, Lausanne

PD Dr Georg Bosshard, Winterthour
jusqu'au 31. 12. 2010

Dr Nicole Bürki, Liestal

Dr Monique Gauthey, Genève
à partir du 24.9.2010

Dr Max Giger, Winterthour
jusqu'au 11. 6. 2010

Prof. Bruno Gravier, Prilly

Dr MHA Daniel Grob, Zurich

Prof. Samia Hurst, Genève

Dr Roland Kunz, Affoltern a. Albis

lic. theol. Settimio Monteverde, MAE, Bâle

Dr Valdo Pezzoli, Lugano

Dr Fritz Ramseier, Königsfelden

Prof. Bara Ricou, Genève

lic. iur. Michelle Salathé, MAE, Bâle
Secrétaire générale adjointe, ex officio

Prof. Dominique Sprumont, Neuchâtel

Dr Susanna Stöhr, Bâle

Prof. Peter M. Suter, Genève
Président ASSM, ex officio

Prof. John-Paul Vader, Lausanne

Marianne Wälti-Bolliger, Tramelan

Dr Philipp Weiss, Bâle

Commission Chef de laboratoires

Dr Hans H. Siegrist, La Chaux-de-Fonds
Président, FAMH, à partir du 1. 7. 2010

Prof. Walter F. Riesen, St. Gall
Président, SGAI, jusqu'au 30. 6. 2010

Prof. Jacques Bille, Lausanne
SGM

Dr Willi Conrad, Lucerne
FAMH, jusqu'au 30. 6. 2010

Prof. Clemens Dahinden, Berne
SGAI, à partir du 1. 7. 2010

Dr Pierre Hutter, Sion
SGMG

Prof. Kathrin Mühlemann, Berne
ASSM, jusqu'au 31. 12. 2010

Dr Andreas Schmid, Berne
SAV

Prof. Walter Willemin, Lucerne
SGH

Prof. Arnold Von Eckardstein, Zurich
SGKC

Commission consultative pour la mise en pratique des directives
«Collaboration corps médical-industrie»

Prof. Walter Reinhart, Coire Président	Dr Christian Marti, Winterthour
Dr Gilbert Abetel, Orbe	Dr Alain François Michaud, Nyon
Prof. Anne-Françoise Allaz, Genève	Dr iur. Jürg Müller, Bâle
Dr Hermann Amstad, Bâle ex officio	Prof. Reto Obrist, Sierre
Prof. Jérôme Biollaz, Lausanne	Dr Gert Printzen, Berne à partir du 23.8.2010
Dr iur. Dieter Grauer, Zurich	lic. iur. Valérie Rothhardt, Berne jusqu'au 23.5.2010
Dr Hans-Rudolf Koelz, Uitikon à partir du 27.10.2010	Dr Urs Strebel, Männedorf
Prof. Thomas F. Lüscher, Zurich	Dr Markus Trutmann, Biel

Commissions d'accompagnement «Qualité»

Prof. Urs Metzger, Uitikon Waldegg Président	Dr Norbert Rose, St. Gall
Dr Hermann Amstad, Bâle	Prof. Anthony Staines, Clarmont
Dr Pierre Chopard, Genève	Stefan Steccanella, Berne
Adriana Degiorgi, Lugano	Prof. Johann Steurer, Zurich
Dr Daniel Herren, Zurich	lic.rer.pol. Thomas Straubhaar, Berne
Dr René Kühne, Dübendorf	Dr Daniel Suter, Bâle
Dr Valérie Legrand-Germanier, Lausanne	Dr Jean-Blaise Wasserfallen, Lausanne
	Dr Heidemarie Weber, Bâle

Commission des Bibliothèques Biomédicales

Prof. Peter Meier-Abt, Bâle Président	Dr Katrin Cramer, Bâle ex officio
Isabelle De Kaenel, Lausanne	Tamara Morcillo, Genève
Jean-Daniel Enggist, Berne † 23.8.2010	Jürg Schenker, Berne jusqu'au 1.8.2010
Yvonne Finke, Bâle	Anna Schlosser, Zurich
Martin Gränicher, Berne	Mirko von Elstermann, Bâle

Commission d'éthique pour l'expérimentation animale

Prof. Marianne Geiser Kamber, Berne Présidente	Dr Katrin Cramer, Bâle
PD Dr Christina Aus der Au, Bâle	Prof. Beatrice Lanzrein, Berne
Prof. Bernard Baertschi, Genève	PD Dr Birgit Ledermann, Münchenstein
PD Dr Andreas Brenner, Bâle	PD Dr Beat M. Riederer, Lausanne
Prof. Kurt Bürki, Zurich	Prof. Gregor Rainer, Fribourg à partir du 25. 5. 2010
Dr Andreas Gutzwiller, Posieux	lic. iur. Markus Tinner, Zurich
Prof. Edith Hummler, Lausanne	Dr Thierry Wannier, Fribourg
Prof. Stephan Jakob, Berne	

Commission d'évaluation du Fond KZS

Prof. Peter M. Suter, Genève Président	Dr Katrin Cramer, Bâle ex officio
Prof. Peter Meier-Abt, Bâle Vice-Président	Prof. Jacques Philippe, Genève
Prof. Bernard Baertschi, Genève à partir du 25. 5. 2010	Prof. Christoph Rehmann-Sutter, Bâle jusqu'au 31. 3. 2010
Prof. Matthias Egger, Berne	Prof. Rebecca Spirig, Zurich à partir du 25. 5. 2010
Prof. Bernice Elger, Genève	Dr Dieter W. Scholer, Bottmingen
Prof. Andreas U. Gerber, Burgdorf	

Commission d'évaluation des Prix Theodore Ott et Robert Bing

Prof. Peter M. Suter, Genève Président	Prof. Hanns Möhler, Zurich
Dr Dieter W. Scholer, Bottmingen	Prof. Roger Nitsch, Zurich
Dr Katrin Cramer, Bâle ex officio	Prof. Margitta Seeck, Genève
Prof. Stephanie Clarke, Lausanne	Prof. Esther Stoeckli, Zurich
Prof. Adrian Merlo, Berne	Prof. Werner Strik, Berne

Commission de nomination

Prof. Claude Regamey, Villars-sur-Glâne Président	Prof. Susan Gasser, Bâle
Dr Hermann Amstad, Bâle	Prof. Heini Murer, Zurich
Dr Werner Bauer, Küsnacht	Prof. Bernard C. Rossier, Lausanne
Prof. Francesco Cavalli, Bellinzona	Prof. Jürg Schifferli, Bâle
Prof. Stephanie Clarke, Lausanne	Prof. Peter M. Suter, Genève

Commission fluor et iode

Prof. Michael Bruce Zimmermann, Zurich
Président
Prof. Ursula Ackermann-Lieblich, Bâle
Prof. Hans Bürgi, Soleure
Prof. Hans Gerber, Berne
Directeur Dr. Jürg Lieberherr, Schweizerhalle
Prof. Thomas M. Marthaler, Zurich

Prof. Christoph A. Meier, Zurich
Dr Giorgio Menghini, Zurich
Prof. Jürg Meyer, Riehen
Dr Katharina Quack Lötscher, Zurich
Barbara Rose, Berne

Commission nationale d'experts du programme MD-PhD

Prof. Primus-Eugen Mullis, Berne
Président et représentant de l'ASSM,
à partir du 25. 5. 2010

Prof. Hugues Abriel, Bern
Fondation Prof. Dr Max Cloëtta,
à partir du 2. 5. 2010

Prof. Marco Baggolini, Lugano
Fondation Prof. Dr Max Cloëtta,
jusqu'au 1. 5. 2010

Prof. Henri Bounameaux, Genève
Fondation Louis-Jeantet

Prof. Charlotte Braun-Fahrländer, Bâle
SSPH+

Prof. Markus Heim, Bâle
FNS, à partir du 1. 8. 2010

Dr Rolf Marti, Berne
Recherche suisse contre le cancer
à partir du 1. 1. 2010

Dr Katrin Cramer, Bâle
ASSM, ex officio

Prof. Denis Monard, Bâle
Fondation Suisse de recherche sur
les maladies musculaires

Prof. Ernst Niggli, Berne
FNS, à partir du 1. 9. 2010

Prof. Giatgen A. Spinaz, Zurich
Fondation Velux

Dr Andreas Wallnöfer, Bâle
Roche

Dr Christoph Meier, Berne
FNS, ex officio

Commission Recherche et Réalisation en médecine appliquée (RRMA)

Prof. Alain Pécoud, Lausanne
Président

Dr Klaus Bally, Bâle

Prof. André Busato, Berne

Dr Markus Peter Gnädinger, Steinach

Dr Catherine Goehring, Biasca

Dr Dagmar Haller, Genève

Dr Beat Knechtle, St. Gall

Dr Katrin Cramer, Bâle
ex officio

Prof. Thomas Rosemann, Zurich

Prof. Peter M. Suter, Genève
ex officio

Prof. Jean-Marie Tschopp, Crans-Montana

Conseil de la Fondation de Bourses en médecine et biologie (FSBMB)

Prof. Bernehard H. Lauterburg, Berne
ASSM, Président

Prof. Mark Suter, Zurich
GST, Vice-Président

Prof. Jürg H. Beer, Baden
FNS

Prof. Christoph Beglinger, Bâle
FMH

Prof. Olaf Blanke, Lausanne
FNS

Prof. Ruth Chiquet-Ehrismann, Bâle
Novartis AG

Prof. Christian Gerber, Zurich
ASSM

Prof. Urs Gerber, Zurich
à partir du 6. 5. 2010

Dr Francesco Hofmann, Bâle
Novartis AG

Prof. Reto Krapf, Bâle
FNS

Dr Katrin Cramer, Bâle
ASSM

Prof. Adrian Ochsenbein, Berne
FMH

Prof. Stephan Rohr, Berne
ASSM

Prof. Markus Rudin, Zurich
à partir du 28. 10. 2010

Prof. Beat Schwaller, Fribourg
ASSM

Dr Barbara Stolz, Bâle
Novartis AG

Prof. Michael Stumm, Bâle
F. Hoffmann-La Roche AG

Secrétariat: Franziska Marti, Berne

Questeur: Béat-Gustave Bridel, Lucerne

Jubiläumsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt für Volksgesundheit und medizinische Forschung

Dr Rolf Dörig, Zurich
Président

Prof. Andreas J. Steck, Bottmingen
ASSM, Vice-Président

lic. iur. Hans-Peter Conrad, Zurich

Prof. Paul Embrechts, Oberrohrdorf
lic. iur. **Beat Hubacher, Lieli-Oberwil**

Prof. Viktor E. Meyer, Zurich
ASSM

PD Dr Giorgio Mombelli, Locarno
ASSM

Jury du Prix Média en médecine

Prof. Stephanie Clarke, Lausanne
Présidente

Dr Katrin Cramer, Bâle
ex officio

Olivier Dessibourg, Lausanne
jusqu'au 15. 2. 2010

Michele Ferrario, Lugano

Prof. Renato L. Galeazzi, St.Gall

Isabelle Moncada, Genève
à partir du 23.5.2010

Dr Hans Stefan Rüfenacht, Bâle
Stefan Stöcklin, Bâle

Secrétariat général



Dr med. Hermann Amstad, MPH
Secrétaire général
h.amstad@samw.ch



lic. iur. Michelle Salathé, MAE
Secrétaire générale adjointe
Responsable Ressort Ethique
m.salathe@samw.ch



Dr sc. nat. Katrin Cramer
Collaboratrice scientifique
Responsable Ressort Science et Recherche
k.cramer@samw.ch



lic. theol., dipl. biol. Sibylle Ackermann
Collaboratrice scientifique
Ressort Ethique
s.ackermann@samw.ch



Dominique Nickel
Traduction et administration
d.nickel@samw.ch



Manuela Hug
Administration
m.hug@samw.ch

Contact

Académie Suisse des
Sciences Médicales
Petersplatz 13, CH-4051 Bâle
T +41 61 269 90 30, F +41 61 269 90 39
mail@samw.ch, www.assm.ch

